



# COMPTE RENDU DE RÉUNION DE COMITÉ DE QUARTIERS

## SECTEUR 6A – MAISON DE RETRAITE PAUL REIG

DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

### Référents du quartier :

- Monsieur LAFFON Jean-François (excusé)
- Monsieur MOREAU René

### Rue Joliot-Curie

- **Le mur situé en face de la maison de retraite pourrait-il être repeint et recouvert d'une fresque comme sur la plage des Elmes ?**

M. le Maire répond que ce n'est pas prévu dans l'immédiat car cela doit être prévu au budget. Il rappelle le prix de la fresque sur la plage des Elmes, soit 6 000 euros.

- **La chaussée s'affaisse aux endroits où les branchements d'eau ont été refaits, notamment devant le n°67. L'enrobé a été fait à froid et mal réalisé.**

M. le Maire s'engage à écrire à la Communauté de Communes concernant l'état de la chaussée rue Joliot-Curie.

Il explique qu'il y a des problèmes liés aux réseaux d'eaux usées depuis le Crédit Agricole jusqu'à la passerelle bleue. Des travaux vont être réalisés par la Communauté de Communes, qui dispose de la compétence en matière d'assainissement, pour un montant de 150 000 euros.

- **Un habitant signale également un trou sur la chaussée en face du laboratoire d'analyses, dangereux pour les motards.**

M. le Maire prend note et rappelle tous les investissements conséquents en cours dans la commune pour la réfection des rues : rue Richelieu, rue Camille Desmoulins, avenue du Puig del Mas, avenue du Général de Gaulle, allée des Elmes...

- **Un plot jaune est cassé.**

M. le Maire va missionner les services techniques pour le remplacement du plot cassé

- **La navette municipale roule souvent trop vite et ne respecte pas les priorités.**

M. le Maire va en informer le Directeur des Services Techniques, afin que les agents chargés du transport respectent la limitation et les priorités.

- **L'inversion des priorités a été faite sans aucun avertissement : dangereux.**

M. le Maire indique que la problématique de la vitesse est récurrente dans ce quartier, que de nombreuses solutions ont été testées, et que le réaménagement qui a été réalisé sur la voie semble être le plus adapté.

M. Moreau a recueilli plusieurs avis positifs qui attestent que la vitesse a été réduite depuis la mise en place de ce dispositif.

- **Les camions et camionnettes mordent sur l'espace destiné aux piétons.**

M. le Maire indique que l'objectif de cet aménagement est double : faire ralentir grâce à la mise en place de quinconces et de sécuriser les piétons via le réaménagement des trottoirs. Les plots vont être conservés jusqu'à la fin de l'été. Un trottoir avec bordure sera installé au niveau du rétrécissement de la rue.

L'objectif est de développer la mobilité douce. Deux itinéraires seront possibles pour les piétons :

- Les trottoirs rue Joliot-Curie
- Le cheminement aux abords de la rivière

Un itinéraire partagé sera mis en place entre le Crédit Agricole et la passerelle, avec la mise en place d'une signalisation et d'installations adaptées afin de faire ralentir les véhicules.

M. le Maire rappelle que cette phase d'essai est nécessaire afin de choisir la solution la plus pertinente et sécurisé.

## Rue de la Rode

- **Serait-il possible de tracer des places dans la rue de la Rode afin d'optimiser le stationnement ?**

M. le Maire va faire part de cette demande aux services techniques qui viendront sur place afin d'étudier les solutions possibles.

## Aménagements dans la rivière Baillaury

- **Est-ce la police de l'eau qui a autorisé les travaux dans la rivière ?**

M. le Maire confirme que le dossier a été monté avec l'Agence de l'eau. Le coût des travaux engagés par celle-ci est de 1 200 000 euros, la commune quant à elle participe à hauteur de 90 000 euros. C'est le SIGA Tech qui a la maîtrise d'ouvrage.

## Ruisseau encombré par la végétation dans la partie haute du quartier

- **Demande de nettoyage du ruisseau afin de limiter les risques liés aux fortes pluies. Le ruisseau n'a pas été nettoyé depuis plus de trois ans.**
- **Que peut-faire le collectif de quartier pour faire avancer les choses ?**

M. le Maire rappelle que la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et donc l'entretien des cours d'eau relève de la compétence de la communauté de communes.

Les services de la CCACVI seront donc saisis de cette problématique.

## Futur lotissement de La Réthorie

M. le Maire explique qu'un premier permis de construire a été refusé, car il est nécessaire de revoir la localisation de l'accès des véhicules en raison de contraintes de pentes importantes. Un nouveau projet de permis de construire est attendu.

Un habitant alerte afin que soit bien pris en compte l'endroit où vont être jetées les eaux de pluie.

## Panneaux photovoltaïques

- **De quelle couleur doivent être les panneaux solaires pour être autorisés ?**

M. le Maire indique que les panneaux solaires doivent être rouges afin de s'intégrer au mieux sur les toits en tuiles rouges. L'objectif est de préserver le patrimoine architectural de Banyuls-sur-Mer tout en encourageant les énergies renouvelables.

- **Serait-il envisageable d'équiper tous les toits de la Rode ?**

M. le Maire répond que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune l'interdit.

Cependant, il est envisagé d'équiper certains bâtiments publics et d'en redistribuer l'énergie, c'est à l'étude.

## Aides financières des partenaires de la ville

- **La Communauté de communes, le département...etc octroient-ils encore des financements pour des projets prioritaires ?**

M. le Maire confirme que les partenaires de la ville continuent à soutenir ses projets et que 90% des aides sont liées à des projets environnementaux, comme la rénovation énergétique des bâtiments ou l'éclairage public, actuellement en cours à Banyuls-sur-Mer.

## EHPAD Paul Reig

- **Que va devenir le bâtiment de l'EHPAD Paul Reig une fois que la maison de retraite aura été délocalisée sur le site du Centre Héliomarin en 2025/2026 ?**

M. le Maire rappelle que l'EHPAD Paul Reig se situe actuellement en zone rouge (zone inondable).

Banyuls-sur-Mer a déjà connu des épisodes exceptionnels avec de graves inondations en 1971, 1987 et 2014.

Concernant le devenir de ce bâtiment, il était d'abord envisagé d'en faire un pôle entrepreneurial, mais ce pôle va finalement être implanté à Bartissol.

Trois autres solutions sont en réflexion :

- Anne Mauran, 1<sup>ère</sup> adjointe, travaille actuellement sur un projet de Maison de Santé. C'est un projet, actuellement à l'étude, est mené en concertation avec les médecins. Plusieurs questions se posent : y aura-t-il suffisamment de médecins et autres professionnels de santé (kinésithérapeutes, infirmiers...) pour ce type d'établissement ? Sera-t-il possible d'obtenir une autorisation pour la modification des locaux du fait de la situation en zone rouge ? La commune arrivera-t-elle à obtenir le financement nécessaire ?
- La deuxième possibilité serait de diviser le bâtiment en deux parties afin de proposer, en plus de la Maison de Santé, une Résidence Autonomie (ensemble de logements pour les personnes âgées associés à des services collectifs).
- Si aucun de ces projets ne voyait le jour, l'USSAP (Union Sanitaire et Sociale pour l'Accompagnement et la Prévention) dispose d'un budget de 350 000 euros pour procéder à la démolition de l'EHPAD, afin que celui-ci ne devienne pas un lieu de squat.

